



Journée Départementale

« Petite Enfance et Parentalité » 19 octobre 2017 - Longuenesse

Conférence Anne-Françoise Dereix

Psychologue et formatrice à l'association Colline Acepp Hauts de France

1

La Co-éducation

Dans ce contexte de la journée Petite Enfance et parentalité, je voudrai centrer mon propos sur la coéducation dans les structures Petite Enfance.

Ce concept a été particulièrement expérimenté depuis les années 1980 par les structures associatives de l'ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels) et en particulier mais pas seulement, dans les crèches parentales.

Les intuitions des parents fondateurs de l'ACEPP dans les années 1980 portaient sur le rôle capital de la famille dans la construction identitaire de l'enfant, et donc sur la nécessité de créer des croisements de savoirs autour de l'enfant entre le savoir parental et le savoir professionnel. Ils l'ont expérimenté dans des lieux conviviaux où se retrouvaient parents et professionnels pour accueillir les enfants. C'est là qu'a été inventé ce concept de coéducation et expérimenté comment dans des contextes de diversité sociale et culturelle, il peut être mis en œuvre.

Je me propose de vous signifier en première partie de mon propos, pourquoi la coéducation parents/professionnels permet une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant, et dans la deuxième partie, des pistes sur le comment peut-on envisager la place de chacun dans les modes d'accueil, collectif et individuel, pour mettre en place la coéducation...

1 - Pourquoi la coéducation ?

- Une nécessité par rapport à l'évolution de la société :

L'insistance actuelle sur le concept de coéducation est étroitement liée à la naissance du concept de parentalité qui date des années 2000.

Il est apparu comme nécessaire dans le travail social d'imaginer un nouveau mot pour signifier le rôle des parents : le concept de parenté, utilisé par les sociologues, ne permet pas de prendre en compte l'évolution des familles, l'évolution de la société et la nouvelle place accordée à l'enfant

La parenté décrit un statut, c'est-à-dire une place dans la société au sein d'un lignage, d'une alliance, d'une filiation. La parentalité définit une fonction à remplir par rapport à un enfant.

Dans chaque famille, on peut repérer 3 types de liens : le lien de germanité ou de fraternité, le lien de conjugalité ou d'alliance et le lien de filiation.

Dans certaines sociétés, le lien familial le plus solide est celui de germanité : être issu du même germe, du même clan organise la société, avec droits et devoirs incontournables. C'est le lien indissoluble et inconditionnel entre individus du clan, de ce que nous pourrions nommer famille élargie. Chacun en est redevable et doit participer à la vie du clan.

Dans notre société, l'alliance fondait la famille, entraînant droits et devoirs pour les conjoints, la rupture de l'alliance était mal considérée. Plus qu'une alliance entre un homme et une femme singuliers, c'est une alliance entre deux familles, entre deux lignages qui s'accordent et permettent la continuité et l'enrichissement (dans tous les sens du terme) des familles, en particulier celle du lignage paternel grâce à l'engendrement d'enfants qui porteront le nom de famille du père.

Peu à peu au cours du siècle dernier, le lien familial essentiel, considéré comme inconditionnel et indissoluble est le lien d'engendrement ou lien de filiation, soit le lien parent/enfant. Les droits et devoirs les plus importants sont ceux du parent par rapport à son enfant, sans forcément référence à un lignage ou une alliance.

D'une manière anecdotique, les prénoms donnés aux enfants par leurs parents sont de plus en plus souvent choisis pour leur originalité qui affirme le souci de marquer l'individualité unique de cet enfant : on vérifie ainsi le glissement de l'inscription de l'enfant dans un lignage c'est-à-dire un enfant relais dans la chaîne des générations vers un enfant indépendant qui doit personnaliser son rapport au monde.

Les familles sont diverses, instables, évolutives et changeantes. Ainsi, alors qu'autrefois le couple était au fondement de la famille par les liens du mariage, aujourd'hui c'est l'arrivée de l'enfant qui constitue son point de départ et sa spécificité. C'est l'enfant qui fait le parent.

Ces nouvelles normes sociales ont contribué à la désarticulation entre le « projet conjugal » et le « projet parental ». Devenir parent est désormais perçu comme un choix personnel, une expérience existentielle marquante et ne requiert plus nécessairement une union conjugale stable. Le parent est un individu qui s'engage à long terme alors que le couple n'est plus nécessairement inscrit dans la durée.

Le terme parentalité permet d'une part de rendre compte de la diversification des familles, monoparentalité, homoparentalité, familles recomposées. Mais aussi d'autre part, de définir les différents attendus de la fonction parentale. En termes juridiques (exercice), psychiques et affectifs (expérience) et quotidiens (pratique). Il apparaît alors que le père et surtout la mère, en tant qu'individu seul, sont de plus en plus investis des tâches éducatives en direction de l'enfant, tâches de plus en plus individualisées, ajustées au contexte, assujetties à l'expertise... attachées aux résultats immédiats... En quête de l'épanouissement individuel de l'enfant (lequel doit assurer l'épanouissement individuel de son parent)

Ce rôle assigné très fortement à chaque père, à chaque mère a modifié les pratiques des professionnels, considérés non plus comme experts et seuls chargés de l'éducation.

Car dans ce nouvel ordre social, la responsabilité de l'éducation revient aux parents. Ce qu'on a dénommé la co éducation est ce partage d'éducation entre parents et professionnels.

- Une nécessité en raison des avancées de la connaissance du développement des enfants

« Les parents constituent le point d'origine et le port d'attache du petit enfant avant trois ans » écrit Sylviane Giampino dans le rapport qu'elle a travaillé avec les acteurs de terrain et qui s'appuie sur les récentes avancées de la connaissance du jeune enfant. Il recommande de « créer des transferts d'inspiration réciproques entre les familles et les modes d'accueil. »

Ce rapport, remis en mai 2016 au ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes Laurence Rossignol, a donné naissance au Cadre national pour l'accueil du jeune enfant (cf. Annexes). Depuis avril 2017, il encadre les pratiques des professionnels avec 10 principes. Je n'en reprendrai pour le moment que le premier et le troisième.

- L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation.

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ».

- La relation entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent se construit en confiance et clarté.

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. ».

L'enfant naît au sein d'une relation et va se construire grâce aux interactions qu'il va avoir avec son entourage.

Les travaux de John Bowlby autour des premières relations des tout-petits ont formalisé ce que l'on appelle la théorie de l'attachement. Dès la naissance, l'enfant s'attache aux personnes qui s'occupent de lui régulièrement, le plus souvent sa mère qui constitue la ou les premières figures d'attachement.

Cet attachement va lui permettre de prendre appui sur ce qui lui est proposé pour construire une sécurité de base, c'est-à-dire le sentiment qu'il peut compter sur quelqu'un et qu'il compte pour quelqu'un.

Ces premiers liens se construisent en interactions dans la famille, l'enfant y est acteur, la responsabilité est partagée par tous les acteurs au milieu de ce qu'ils vivent, dans leur propre histoire, dans leur contexte de vie jalonné de joie, de réussite, mais aussi d'épreuves, de deuils.

Ainsi lui est proposée une manière d'être dans les relations, sorte de modèle, plus ou moins sécurisée, selon ce qui lui est offert en termes de stabilité des personnes, de disponibilité, de sensibilité à ses besoins.

Grâce à cette sécurité de base qui se construit, l'enfant va se sentir capable d'aller vers l'extérieur, d'aller explorer le monde qui l'entoure, d'aller à la rencontre des autres même en l'absence de ses premières figures d'attachement. Car, il y a une balance dynamique entre sécurité de l'attachement

et exploration, entre protection et socialisation. C'est le fil rouge qui permet à l'enfant d'avoir le sentiment continu d'exister.

Cette continuité peut être perturbée : L'attachement à la mère, aux parents, plus ou moins sécurisant donc, est mis à l'épreuve quand le bébé arrive dans un lieu d'accueil du jeune enfant.

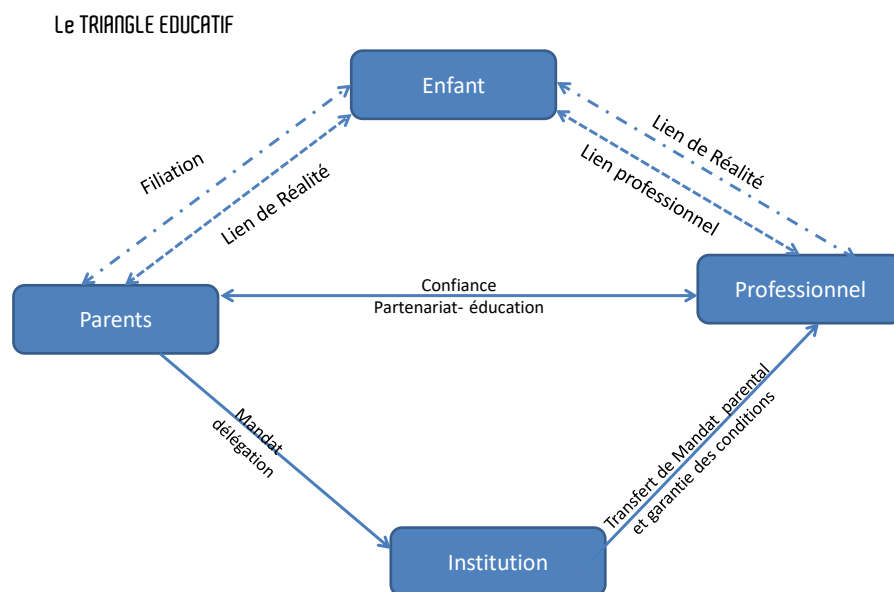
Les travaux actuels ont prouvé que l'enfant est très vite capable d'attachements multiples, pourvu que les figures proposées soient suffisamment stables, disponibles et sensibles aux besoins.

Il y a un passage à faire, des ponts à construire : intérioriser suffisamment les premiers liens d'attachement pour pouvoir se passer de la présence physique de ses parents.

On comprend donc combien construire la confiance entre parents et professionnels fait partie intégrante du travail en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant : Maintenir la continuité du lien avec les parents et permettre à l'enfant de construire de nouveaux liens, c'est tout l'enjeu de l'accueil.

Pour mieux comprendre : Le triangle éducatif :

Les relations parents/enfants et professionnels/enfants sont asymétriques et peuvent être définies par ce que l'on appelle le triangle éducatif qui forme la base de la coéducation



Extrait rapport « Développement du jeune enfant Modes d'accueil, formation des professionnels »- Sylviane Giampino – ministère des familles mai 2016
FORMATION 2017 COLLINE ACEPP contact@colline-acepp.org

Le parent prend soin de l'enfant parce qu'il est dans une relation initiale, essentielle, inscrit dans le lien de filiation : il s'inscrit dans la durée, avant la naissance et après la mort, une relation d'amour inconditionnel, avec une inscription transgénérationnelle, une histoire spécifique et fondatrice. Le lien professionnel s'inscrit dans une durée limitée, dans un espace précis. Le professionnel est missionné par une institution qui lui donne son statut, la définition de son poste. Il touche un salaire.

Les parents ont fait une demande à l'institution de déléguer une partie de leur parentalité. Celui-ci établit une relation affectueuse avec l'enfant pour pouvoir effectuer sa mission. Et en raison de ce mandat parental et en fonction de ce que l'on sait aujourd'hui du développement de l'enfant (ce qui est validé par les neurosciences) le professionnel a besoin d'établir un lien de confiance avec le parent. C'est ce que constitue le lien de réalité comme indiqué sur le schéma.

Une précision : tous les angles de ce triangle doivent être égaux : il s'agit d'un triangle équilatéral, où les besoins, le bien-être et la valorisation de chacun doivent être pris en compte.

L'intérêt de l'enfant ne doit jamais se trouver en balance avec l'intérêt de ses parents. Ce n'est pas une option, c'est une nécessité pour la construction du jeune enfant.

Si le lien parent/enfant peut être consolidé par la relation avec le professionnel, des divergences entre adultes créent des conflits de loyauté pour l'enfant. L'institution protège le lien de confiance qui se construit entre le parent et le professionnel.

C'est le triangle de la coéducation :

« La coéducation implique un ajustement partagé quant aux actions à mener ensemble [parents professionnels], dans le processus éducatif. C'est une problématique de continuité à construire, en identifiant des logiques, partageant une stratégie commune dans le respect des places et fonctions de chacun »

Dans le livre « Parents-professionnels : la coéducation en questions » où sous la direction de Sylvie Rayna (Cf. Annexes) sont explorés les travaux autour de la notion de coéducation, est proposée la définition suivante :

« Une relation entre éducateurs dits « premiers » que sont les parents, et éducateurs professionnels qui agissent en parallèle et/ou successivement, en tout cas en alternance avec les parents... une certaine porosité est souhaitable pour davantage de continuité et de cohérence »

2- La Co-éducation, comment la mettre en œuvre ?

Cette porosité souhaitable, surtout en petite enfance, n'est pas toujours simple à mettre en œuvre, et cela ne suffit pas de bien repérer les places de chacun grâce au triangle éducatif, il faut les vivre au quotidien !

Les familles sont inscrites dans le social, et les premiers liens que l'enfant construit avec sa famille sont imprégnés de la culture de sa famille, ce qui constitue sa première base de sécurité qui peut être mise à mal lors de la rencontre avec d'autres modes de relation qui lui sont proposés.

N'oublions pas que le petit enfant se construit avec ce que les parents pensent être bon pour lui, et non pas avec ce qui nous semble à nous professionnels le meilleur pour son épanouissement ou le plus susceptible de faciliter son inclusion dans la société.

Comment permettre au petit enfant de se sentir sécurisé auprès d'autres adultes que ceux avec lesquels il a construit ses premiers liens ? Ou comment donner des repères pour qu'enfants et familles s'y retrouvent et non pas normaliser ces enfants et ces familles ?

L'absence de liens visibles par l'enfant entre deux modes de comportement, de culture, de vie peut conduire à des constructions identitaires clivées entre d'un côté la sphère de la famille, et de l'autre la sphère de la société. Comment protéger l'intimité, le subjectif si fragile, et permettre un sentiment d'appartenance aux groupes sociaux rencontrés par l'enfant ? Il s'agit alors de réfléchir comment penser ensemble les ponts pour que l'enfant puisse se sentir toujours exister dans une continuité, et lui éviter rupture et fragmentation par trop d'étrangeté.

Michel Vandebroek (Cf. Annexes) a mutualisé les diverses recherches et proposé des pistes concrètes pour prendre en compte la diversité des enfants et des familles : Comment aider l'enfant à se sentir appartenir au groupe dans lequel il vit ?

Il propose de mettre en place une pédagogie qui ne s'appuie pas sur la connaissance du développement moyen des enfants ni sur des normes construites sur une moyenne des enfants mais bien sur la reconnaissance de la singularité de chaque enfant.

Ces expérimentations ont pris forme dans le sein des crèches de l'ACEPP et sont regroupées dans ce que l'on appelle « la documentation des familles » (en rappel de la pédagogie de Reggio Emilia) ou plus simplement la **Pédagogie de la diversité**.

La pédagogie de la diversité représente une posture globale et transversale. C'est avant tout une démarche éducative conscientisée à partir d'une vision citoyenne des acteurs concernés : enfants, parents et professionnels

Dans cette approche, le concept de diversité ne recouvre pas uniquement les différences ethniques, sociales et culturelles évidentes : il s'agit plus largement de la reconnaissance de ce qui constitue la singularité d'un enfant, d'un adulte, son identité unique dans toutes ses composantes, le fait qu'il est « lui » et pas un autre et qu'on ne préconise pas une adaptation de l'individu aux normes du groupe. L'accent est mis dans une réflexion sur les normes qui créent la déviance. Une place pour chacun, une place pour tous, c'est le sens de l'inclusion.

Dans les lieux d'accueil les professionnels sont les « professionnels de l'accueil du jeune enfant » c'est-à-dire que leur expertise consiste en l'organisation du vivre ensemble. Expertise que les parents n'ont pas. Les parents sont experts de leur vie, de leurs désirs pour leur enfant : de son attachement à son doudou, de sa manière de se blottir, d'être de mauvaise humeur au réveil...

La posture professionnelle est la médiation entre ces deux expertises.

C'est cette médiation qui est le cœur de la pédagogie de la diversité, médiation en 3 temps : repérer son cadre de référence, pénétrer dans le cadre de référence de l'autre et négocier. La prise de recul proposée à partir de la démarche de médiation interculturelle de Margalit Cohen-Emerique (Cf. Annexes), revisitée dans le cadre de la coéducation en Petite Enfance, offre aux équipes une méthodologie de compréhension et d'analyse de pratiques pour l'intervention pédagogique auprès de l'enfant.

Différents outils à la fois simples et complexes sont explicités dans une mallette pédagogique intitulée "la documentation des familles"(Cf. Annexes) : documentation car il s'agit de « documenter » c'est-à-dire de rendre vraiment visible.

Il est proposé une méthodologie de travail pour construire des outils favorisant la connaissance mutuelle entre familles et lieu d'accueil : des actions concrètes imaginées dans des lieux d'accueil pour rendre visibles d'une part, les familles et d'autre part, le projet et les pratiques de la crèche.

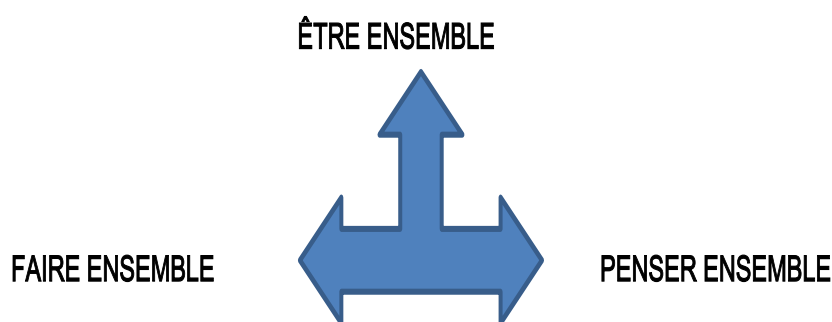
Il est proposé l'élaboration avec parents et professionnels d'outils pour rendre visibles les familles fréquentant le lieu, ainsi que d'outils pour rendre visible le projet du lieu d'accueil :

Ces outils servent à faire des ponts entre les différents milieux d'appartenance des enfants : la famille, le lieu d'accueil. Ces outils permettent la reconnaissance et le respect de l'environnement de chaque enfant et en même temps ouvre à chacun la connaissance d'autres modes de vie.

Dans notre société qui est de plus en plus complexe, riche de métissage, l'enjeu est de pouvoir accueillir dans toutes leurs composantes les familles, et de permettre aux enfants d'acquérir la capacité de vivre en paix dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

La co éducation comme principe de vie :

Etre ensemble, faire ensemble, penser ensemble : trois principes de vie ensemble dans le lieu d'accueil du jeune enfant à mettre en œuvre par les professionnels.



Car ces 3 postures professionnelles fournissent aux parents l'occasion d'être acteur dans le lieu qui accueille leur enfant : avoir des temps pour se retrouver ensemble, échanger, sans enjeu particulier. Faire ensemble et s'atteler à une tâche, source de plaisir et recherche de consensus... et penser ensemble : parler du fonctionnement, du projet, de perspectives, de valeurs.

C'est ce que Gilles Brougère appelle « l'affordage » mot qui vient de l'anglais to afford offrir, fournir l'occasion : rechercher ce que l'on offre comme possibilités aux parents pour être partenaires et pas seulement des clients, des usagers, des invités ou des aidants.

Quelles possibilités leur sont fournies pour devenir acteurs, comment peuvent-ils s'emparer de ce qui leur est proposé ?

Fournir l'occasion pour l'implication, offrir plusieurs possibilités pour la participation, c'est le moteur de la coéducation.

Penser ensemble, s'appuyer sur la diversité n'est ni l'abdication du savoir acquis par les professionnels ni l'absence d'informations données aux parents sur ce savoir : c'est un croisement de savoirs, une construction de pratiques, un enrichissement mutuel. C'est le fondement d'une posture bien-traitante pour prendre soin de l'enfant au sein de la structure.

Le lieu d'accueil devient le lieu de la construction de l'identité de l'enfant en lien avec la famille, mais aussi le lieu où le parent construit sa parentalité, car on ne construit rien tout seul. Mettre le professionnel à sa place, à côté du parent mais pas à la place du parent

La pédagogie de la diversité, non standardisée, fondée sur des valeurs de participation, s'appuie principalement sur la rencontre entre parents et professionnels autour de l'enfant, sur l'implication

des familles dans le lieu d'accueil de l'enfant ou dans une action collective. Ainsi que sur la rencontre avec l'environnement au sens large qui contribue à la construction identitaire de l'enfant, et sur la rencontre avec la culture de sa famille

Une place essentielle doit être accordée à l'environnement dans lequel vivent les enfants : ouverture sur le quartier, déplacement médiathèque... l'ouverture à différents domaines dont culturels... L'éveil culturel et artistique est considéré comme... outil fondamental pour, comme le rappelle Jean-Michel Gerassi, « initier les enfants à la vie sur la base de relations bien-traitantes en partageant un peu de l'existence de chacune des familles » (Cf. Annexes). Le sens profond des pratiques artistiques exprimé ainsi éclaire particulièrement le principe n°5 du Cadre national pour l'accueil du jeune enfant, paru en mars 2017 : « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

Le 20 mars 2017, la ministre de la Culture, de la Communication et la ministre des Familles de l'Enfance et des Droits des Femmes ont signé un protocole d'accord visant à favoriser l'éveil artistique et culturel du jeune enfant. Celui-ci vise « à développer de manière concertée un volet «éveil artistique et culturel » dans la politique ministérielle d'accueil du jeune enfant, ainsi qu'un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle du ministère de la Culture, à soutenir l'intégration de l'éveil artistique et culturel des tout-petits dans la formation initiale et continue des personnels de la petite enfance et des professionnels de la culture, ainsi qu'à soutenir les initiatives exemplaires et innovantes conduites par les acteurs de terrain partout en France ». Dans le cadre de ce nouveau protocole, les services des deux ministères organisent conjointement le 8 décembre 2017 un temps fort qui réunira les professionnels de la petite enfance et les professionnels de la culture lors de rencontres nationales sur l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants. Cet événement permettra de mobiliser les professionnels des deux champs, de partager des pratiques inspirantes ainsi que de diffuser des outils pratiques en vue d'aider concrètement les acteurs de terrain au montage de leurs projets. Cela nécessite donc des moyens financiers, des formations, une professionnalisation du secteur, des temps de supervision, d'analyse de pratiques. Ces temps et espaces de réflexion sont inscrits comme nécessaires dans le cadre national du Jeune Enfant, il nous appartient de bien les repérer (et les réclamer si besoin) comme nécessaires à notre travail d'accueil auprès du jeune enfant.

Depuis le décret d'août 2000, plusieurs fois réactualisé au cours de ces 17 années, les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ont une mission sociale auprès des familles des Jeunes Enfants accueillis, mission qui s'exprime à travers un projet d'établissement : Cela va dans le sens du bien-être de l'enfant tel que nous venons de le formuler.

A condition de formuler un projet social bien ancré dans les territoires de vie de l'enfant et de sa famille, un projet éducatif pensé avec tous les acteurs de son éducation et un projet pédagogique ajusté à l'enfant.

A condition que ces projets ne soient pas seulement une liste de recettes, ou de protocoles centralisés (aussi bienveillants et professionnels soient-ils) mais qu'ils s'appuient sur l'observation, sur la diversification, sur le refus des normes qui excluent. Soit sur les trois axes que définit si bien Myriam David (cf. Annexes) l'observation des enfants, l'écoute des parents et l'attention aux professionnels.